



CRPM CPMR

CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RÉSEAU TRANSEUROPEEN DE TRANSPORTS

Cahier des charges

I. CONTEXTE

L'Union Européenne regroupe 27 États membres et 495 millions de personnes. Dans ce vaste territoire, pour le bon développement des échanges et la croissance économique, il est nécessaire d'assurer un fonctionnement efficace des systèmes de transport, qui évite que des régions restent dans des positions périphériques, loin des principaux noyaux de décision politiques et économiques. Le transport est un élément principal pour l'intégration et la cohésion des territoires européens. Il permet d'améliorer les accès et optimiser le marché unique européen. D'où l'importance des politiques destinés au développement des régions moins dotées en infrastructures et accessibilité.

Selon la Commission Européenne, la mobilité est l'épine dorsale de notre économie, le noyau qui relie les différentes étapes de la chaîne de production, et une importante source d'emploi.

Mais la mobilité génère aussi des coûts pour la société : conséquences environnementales qui affectent la santé et contribuent significativement au changement climatique. Cette question doit rester un point clé dans les politiques de transports nationales, régionales et européennes, dans le but d'arriver à un système durable, un transport moins polluant et plus sûr, et surtout, plus efficace. Il faut garantir les services nécessaires à tous les territoires européens et parvenir à un équilibre entre développement économique et durabilité.

Dans ce contexte, le développement du réseau transeuropéen de transports est un élément clé de la politique européenne de transports. Le RTE-T contribue à la configuration d'un système de communication qui permet les échanges de personnes et marchandises dans l'ensemble de l'Union Européenne. Il doit donner priorité aux liens transfrontaliers et au report modal vers le transport ferroviaire et maritime.

Les Régions membres de la CRPM suivent attentivement l'évolution de ce réseau et l'application des politiques européennes pour améliorer l'efficacité de ces corridors. Elles souhaitent aussi participer activement à ces politiques, en exposant leur réalité, leurs intérêts et leur vision du transport. Elles privilégient l'amélioration des systèmes portuaires, la mise en œuvre efficace des autoroutes de la mer, ainsi que l'optimisation des connexions entre les ports et les plateformes d'intérieur, et la complémentarité des modes maritime et ferroviaire par l'implantation des ports secs. Elles considèrent que les grands systèmes transeuropéens sont nécessaires aux échanges intra-européens de marchandises et de voyageurs, ainsi qu'aux échanges avec le reste du monde.

II. OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL

Il visera à analyser les politiques européennes relatives au Réseau Transeuropéen de Transport, suivre les évolutions prévues et permettre à la CRPM de faire entendre sa voix sur ces questions. Ce groupe réunira les Régions membres de la CRPM intéressées et disposées à alimenter par leur expertise les contenus et les actions du groupe.

Il établira en tant que de besoin des relations avec les autres groupes de travail de la CRPM, comme Aquamarina.

III. ACTIVITÉS

L'Aragon s'engage à coordonner et mettre en marche les activités suivantes :

- Organisation et dynamisation des réunions périodiques de travail;
- Organisation – en tant que de besoin- de réunions du Conseil Scientifique sur ce sujet, avec la participation d'experts de prestige ;

- Suivi des politiques, dispositions législatives, aussi bien en vigueur qu'en cours d'élaboration, communications, recommandations, etc. des Institutions Européennes ; analyse et prise de décisions afin d'établir une position commune de la CRPM ;
- Participation à toutes les réunions de la CRPM que le Secrétariat considère nécessaires afin d'informer sur les avancées et décisions de ce groupe ;

Participation à l'élaboration par le Secrétariat Général de la CRPM des rapports, conclusions et prises de positions sur le RTE-T.

IV. SUJETS À TRAITER

Le principal objectif de ce groupe est la révision du RTE-T sur la base des nouvelles réalités et politiques européennes. Il s'agit de travailler sur les aspects transversaux tels que :

- Planification générale du RTE-T : il faut garantir une cohérence entre la réalité des infrastructures irriguant le territoire européen (un réseau existant qu'il faut optimiser), et la prévision de nouvelles. Il faut en outre améliorer de façon urgente les services de transport pour renforcer l'efficacité du marché unique de l'UE.
- Positionnement des Régions : dans le volet infrastructures de transport du plan de relance économique adopté par l'UE.
- Environnement et changement climatique : il s'agit d'un sujet clé pour les politiques nationales, régionales et européennes, et donc d'un élément à prendre en compte dans toutes les analyses. C'est aussi un sujet qui concerne directement le transport, particulièrement routier et aérien, et qui justifie donc un travail détaillé.
- Cohésion territoriale : la cohésion territoriale apparaît dans le Traité de l'UE et doit constituer un critère dans l'élaboration du RTE-T.
- Financement : recherche de nouvelles formules de financement, sur la base de la coopération entre partenaires publics et privés.
- Relations avec des Pays Tiers : L'UE a des relations avec les Pays voisins, à l'Est et au Sud de ses frontières. Il faut travailler à garantir l'efficacité de ces relations, surtout par l'existence de connexions efficaces.
- Cohérence des corridors : L'analyse du RTE-T doit tenir compte de l'ensemble des infrastructures disponibles pour assurer les échanges. La complémentarité entre le mode maritime et le ferroviaire, et les connexions des ports avec des nœuds logistiques et ports secs doit être analysée et promue. La différenciation entre corridors pour voyageurs et marchandises devrait être aussi encouragée.
- Participation des Régions : les Régions sont les agents de décision les plus proches des territoires et des habitants, et devraient avoir un poids significatif dans la prise de décisions sur le RTE-T, à côté des États membres.

Les positions définies dans le cadre de cette activité seront soumises à approbation du Bureau Politique et/ou de l'Assemblée Générale de la CRPM.

Les actions à entreprendre sur cette base, en direction des Institutions Européennes et des Gouvernements Nationaux feront également l'objet de discussions au Bureau Politique de la CRPM.

V. ORGANISATION

La Région Aragon assure l'animation et la coordination du groupe, en mettant à disposition les moyens humains et le soutien politique et technique appropriés.

Le groupe est composé de deux membres de chaque Commission Géographique (Baltique, Mer du Nord, Atlantique, Méditerranéenne, Îles, Balkans/Mer Noire), disposant d'une expertise dans le domaine des transports et notamment du RTE-T. Il comprend également un représentant de la Région Bretagne, au titre d'Aquamarina, et un représentant des Régions Ultrapériphériques (RUP). Afin de permettre le bon déroulement des réunions, le nombre des participants ne devrait pas dépasser 20 personnes.

Les langues de travail seront le français et l'anglais.

Les réunions auront lieu habituellement en Bruxelles, mais si la Présidence, à sa propre initiative ou à la demande des membres du groupe, souhaite pour des raisons justifiées réaliser des activités dans un autre endroit, elle le proposera aux membres du groupe.

La CRPM collaborera avec la Présidence à l'organisation des réunions, en mettant à disposition les locaux de sa délégation de Bruxelles pour la tenue des réunions. Chaque membre prendra en charge ses dépenses de déplacement et d'hébergement.

VI. CALENDRIER DE TRAVAIL

- **Octobre 2008** : la Présidence du groupe enverra, conjointement avec la Présidence de la CRPM, une lettre aux Commissions Géographiques en sollicitant la désignation de deux membres de chaque Commission.
- **Décembre 2008** : première réunion de travail. Le groupe établira ses priorités, un calendrier d'action et travaillera à un premier positionnement sur la politique RTE-T de l'Union Européenne.

Ensuite, **le groupe se réunira environ tous les quatre mois**, afin d'assurer un travail permanent de suivi et d'action.